

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
SOCIETE ANONYME CARTIER SAADA
à conseil d'administration « S.A »
au capital de 52.650.000,00DHS
Siège social : 285-291 NZI Sidi Ghanem Marrakech

L'an deux mille vingt et un, le huit Septembre à quinze heures, les actionnaires de la Société CARTIER SAADA, société anonyme à conseil d'administration, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation insérée le 29 Juillet 2021 et réctifiée le 12 Aout dans « La nouvelle Tribune», journal d'annonces légales, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2020/2021,
- 2- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice,
- 3- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées visée à l'article 56 et suivants de la loi n° 17-95 modifiée par la loi 20-05 et approbation des conventions règlementées,
- 4- Examen et approbation, s'il y a lieu, du bilan et des comptes afférents à cet exercice, et quitus de leur gestion au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes,
- 5- Affectation du résultat de l'exercice,
- 6- Fixation des jetons de présence annuels à allouer au conseil d'administration,
- 7- Nommer les commissaires aux comptes,
- 8- Questions diverses,
- 9- Pouvoirs à conférer.

L'assemblée générale procède à la composition de son bureau :

- Monsieur Pierre CARTIER, actionnaire présent et acceptant, est nommé président,
- Monsieur Hicham MEZIANE et Monsieur Thierry CARTIER, actionnaires présents et acceptant, sont nommés comme scrutateurs.
- Monsieur My Hassan Debbarh Mounir, actionnaire présent et acceptant, est nommé secrétaire,
- Monsieur TIJANI ZAHIRI et Monsieur Abdelouahab Laraki, commissaires aux comptes de la société sont excusés.

La feuille de présence certifiée sincère par les membres du bureau permet de constater que les actionnaires représentant plus de la moitié du capital social sont présents ou représentés. En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Pierre CARTIER, Président dépose sur le bureau :

- un exemplaire du journal « La nouvelle Tribune» en date du 29 Juillet 2021, portant avis de convocation et un exemplaire du journal « La nouvelle Tribune» en date du 12 aout 2021, portant avis de convocation réctifié;
- les copies des lettres de convocation des commissaires aux comptes avec l'avis de réception ;
- un exemplaire des statuts de la société ;
- la feuille de présence, certifiée par les membres du bureau et les pouvoirs des actionnaires représentés.

il y joint :

- le bilan
- les comptes de produits et charges
- l'inventaire
- le rapport des commissaires aux comptes

Le président fait remarquer que ces diverses pièces ont été tenues à la disposition des actionnaires au siège social pendant les trente jours qui ont précédé l'Assemblée Générale.

Monsieur Pierre CARTIER prend alors la parole pour la lecture du rapport du conseil d'administration et le rapport des commissaires aux comptes établi par messieurs ZAHIRI TIJANI et Abdelouahab Laraki .

La discussion générale est alors ouverte, plusieurs actionnaires posent des questions auxquelles il est répondu par le président ou les administrateurs et, après cet échange d'explications, les résolutions suivantes sont mises aux voix:

La discussion générale est déclarée ouverte. Diverses remarques et observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Le Président met aux voix les résolutions suivantes relatives à l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requis pour la tenue des réunions ordinaires après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et de celui des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2020/2021 clos le 31 Mars 2021 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations qu'elles traduisent.

Nombre de votes valablement exprimés 3 906 114 actions, représentant 74,19% du capital social dont :

3 906 114 votes « pour »

0 vote « contre »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier et définitif de gestion pour l'exercice social 2020/2021 clos le 31 mars 2021, aux administrateurs en exercice et aux commissaires aux comptes.

Nombre de votes valablement exprimés 3 906 114 actions, représentant 74,19% du capital social dont :

3 906 114 votes « pour »

0 vote « contre »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide la répartition suivante :

Résultat de l'exercice 2020/2021.....	-13 739 839,50 DH
Report à nouveau antérieur.....	40 391 239,28 DH
Bénéfice Distribuible.....	26 651 399,78 DH
Dividende (0,00 dirham brut/action)	0,00 DH
à reporter à nouveau	-13 739 839,50 DH
Solde du Report à nouveau.....	26 651 399,78 DH

Nombre de votes valablement exprimés 3 906 114 actions, représentant 74,19% du capital social
dont :

3 906 114 votes « pour »

0 vote « contre »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale renouvelle aux administrateurs, les autorisations à conférer en vertu de l'Article 56 de la loi n° 17-95 modifiée par la loi 20-05 et approuve les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2020/2021 clos le 31 Mars 2021.

Nombre de votes valablement exprimés 3 906 114 actions, représentant 74,19% du capital social
dont :

3 906 114 votes « pour »

0 vote « contre »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale fixe la rémunération des jetons de présence pour l'exercice 2020/2021
DH 10.000,00 pour chaque administrateur.

Nombre de votes valablement exprimés 3 906 114 actions, représentant 74,19% du capital social
dont :

3 906 114 votes « pour »

0 vote « contre »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, et après en avoir délibéré, décide de nommer pour une durée de TROIS ANNEES :

Monsieur ABDELOUHEB LARAKI et Monsieur Mohammed DAMI

Dans les fonctions de commissaires aux comptes de la société, c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2023/2024 clos le 31 mars 2024.
Nombre de votes valablement exprimés 3 906 114 actions, représentant 74,19% du capital social dont :

3 906 114 votes « pour »
0 vote « contre »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

Nombre de votes valablement exprimés 3 906 114 actions, représentant 74,19% du capital social dont :

3 906 114 votes « pour »
0 vote « contre »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès - verbal qui, après lecture faite, a été signé par les membres du bureau.

Le président
Pierre CARTIER

Les scrutateurs
Hicham Meziane Thierry CARTIER

Le secrétaire
My Hassan DEBBARH

